



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2017-31

Date d'entrée en vigueur :

6 octobre 2017

ATA :

53

Certificat de type :

A-177

Sujet :

Fuselage – Remplacement de fixations pour les panneaux d'accès de carénage ventral

Applicabilité :

Les avions de Bombardier Inc., modèle BD-700-1A10 et BD-700-1A11 portant les numéros de série 9002 à 9770, 9772 à 9781 et 9998.

Conformité :

Dans les 15 mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Il y a eu plusieurs événements en service où des exploitants ont signalé le détachement en vol des panneaux d'accès de carénage ventral arrière, 185CL et/ou 186CR. Aucun dommage n'a été signalé sur les aéronefs visés jusqu'à maintenant, mais tout détachement de panneaux durant les phases de vol peut engendrer des dangers sur la piste ou des dangers pour les personnes et les biens au sol.

Bombardier Inc. a émis des bulletins de service (BS) pour demander l'incorporation de nouveaux écrous prisonniers freinés et le matériel connexe (anneaux de retenue et goujons) pour améliorer l'engagement des fixations. Une ferrure a également été ajoutée pour fournir deux points de fixation additionnels pour les panneaux.

La présente CN exige l'incorporation de ces modifications de conception pour empêcher le détachement en vol des deux panneaux d'accès arrière et le risque qui y est associé au sol.

Mesures correctives :

Incorporer les consignes d'exécution du BS applicable de Bombardier Inc., tel que précisé dans le tableau ci-dessous.

Modèle d'avion	BS de Bombardier Inc.	Date
BD-700-1A10	700-53-050, révision 01	16 décembre 2016
	700-53-6008, révision 01	16 décembre 2016
BD-700-1A11	700-1A11-53-025, révision 01	16 décembre 2016
	700-53-5009, révision 01	16 décembre 2016

La mise en œuvre de la publication originale des BS susmentionnés, en date du 14 juillet 2016, avant la date d'entrée en vigueur de la présente CN, satisfait également aux exigences de la présente CN.

Les avions qui ont incorporé la demande de service de mesure de soutien technique (SRPSA) 124026 de Bombardier Inc. satisfont à l'intention de la présente CN.

La mise en œuvre des révisions ultérieures des BS susmentionnés approuvées par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada satisfait également aux exigences de la présente CN.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 22 septembre 2017

Contact :

Daniel Gosselin, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique AD-CN@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.